



Département  
des Landes

arrêté publié sur le site de la Collectivité le 2 février 2023

Envoyé en préfecture le 02/02/2023

Reçu en préfecture le 02/02/2023

ID : 040-224000018-20230127-SA\_23\_02-AI



Xavier Fortinon  
Président du Conseil départemental

n° SA 23-02

**ARRETE MODIFICATIF**  
**relatif à la délégation de fonctions de Monsieur Xavier FORTINON,**  
**Président du Conseil départemental des Landes, à M<sup>me</sup> Dominique DEGOS,**  
**Vice-Présidente du Conseil départemental,**

**Le Président du Conseil départemental,**

VU l'article L 3221-3 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la délibération n° 1 en date du 1<sup>er</sup> juillet 2021, portant élection de Monsieur Xavier FORTINON à la présidence du Conseil départemental des Landes ;

VU la délibération n° 2 en date du 1<sup>er</sup> juillet 2021 relative à la détermination de la composition de la Commission Permanente et l'élection des membres de la commission permanente et des Vice-présidents ;

VU l'arrêté n° SA 21-12 du 13 juillet 2021 relatif à la délégation de fonctions de Monsieur Xavier FORTINON, Président du Conseil départemental, à M<sup>me</sup> Dominique DEGOS, Vice-Présidente du Conseil départemental ;

VU l'arrêté n° SA 23-01 du 27 janvier 2023 abrogeant la partie de l'arrêté n° SA 21-16 du 13 juillet 2021 donnant délégation de fonction à M. Didier GAUGEACQ, Conseiller départemental, en matière de protection civile ;

Considérant que dans le cadre du bon fonctionnement de la Collectivité, il convient de donner délégation en matière de protection civile à M<sup>me</sup> Dominique DEGOS,

**ARRETE :**

**ARTICLE 1 :** le présent arrêté complète l'article 1 de l'arrêté du 13 juillet 2021 susvisé, portant délégation de fonctions à M<sup>me</sup> Dominique DEGOS, Vice-Présidente du Conseil départemental, par le texte en gras qui suit :

*« Délégation de fonctions est donnée à M<sup>me</sup> Dominique DEGOS, Vice-Présidente pour suivre les dossiers du Conseil départemental entrant dans les secteurs des Actions en faveur de l'Agriculture et de la Forêt, **et en matière de protection civile.** »*

**ARTICLE 2 :** A ce titre, elle assurera notamment la représentation du Président dans les manifestations et réunions et animera les réunions de travail avec les services du Département et les différents partenaires.

La délégation prévue ci-dessus n'emporte pas délégation de signature.

**ARTICLE 3 :** Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le Payeur Départemental sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié aux intéressés et publié sur le site internet de la Collectivité.

Fait à Mont-de-Marsan, le 27 JAN. 2023

X F. [Signature]

Xavier FORTINON  
Président du Conseil départemental